

U.H.S.A

FICHE DE POSTE INFIRMIER(ERE)

1 - DEFINITION

Sous l'autorité des cadres de santé, l'infirmier en psychiatrie travaillant à l'UHSA, assure en collaboration avec les autres professionnels, les soins auprès des personnes détenues atteintes de troubles mentaux. Il est également amené à intervenir dans les autres structures du pôle. Il réalise des prises en charge globales et individualisées.

2 - FORMATION – QUALIFICATION

L'emploi est accessible aux titulaires d'un Diplôme d'Etat d'infirmier et aux titulaires d'un Diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique.

3 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PRINCIPALE

3 – 1 - LIEU D'ACTIVITE

L'activité s'exerce au Centre Hospitalier Gérard Marchant. L'infirmier peut également être amené à travailler dans une autre structure du pôle ou bien accompagner le patient à l'extérieur du Centre Hospitalier Gérard Marchant.

3 – 2 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

➤ Missions générales du poste

Accueil de patients détenus souffrant de troubles aigus psychiatriques
Participation à la prise en charge globale et individualisée des patients de l'unité : au travers de soins de nature relationnelle et technique.

➤ Activités relationnelles

Réaliser un accueil adapté des patients en fonction de leur pathologie :

Présenter le service et le livret d'accueil

Réaliser les entretiens d'accueil avec l'équipe pluridisciplinaire

Réaliser l'inventaire des effets personnels et des valeurs (bijoux) en présence du patient ou d'un autre soignant et recueillir les signatures

Recueillir et tracer dans le dossier du patient les éléments légaux : personne de confiance, personne à prévenir

Proposer un environnement adapté au patient

Dans une perspective de prise en charge globale et individualisée, participer à l'évaluation du patient et à l'élaboration avec lui d'un projet en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (notion de référent défini en annexe) :

- Participation, surveillance des repas et comptage des couverts
- Animation et participation aux groupes d'activités thérapeutiques médiatisées (terre, etc...)
- Participation aux entretiens médicaux de suivi
- Prise de contact avec les personnels concernés pour recueillir des informations utiles à la prise en charge holistique.

Accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux professionnels et des stagiaires.

➤ **Activités de soins déclinés dans le décret de compétence de la profession**

▪ **Rôle propre**

Dans le cadre de son rôle propre, l'infirmier accomplit les actes ou les soins visant notamment à assurer le confort du patient ainsi que son éducation, plus spécifiquement :

- aide et soutien psychologique
- relation d'aide thérapeutique
- observation et surveillance des troubles du comportement
- organisation et animation d'activités à visées occupationnelles
- accompagnement dans les gestes quotidiens
- assurer la sécurité et la protection des patients

Il réalise également tous les **soins techniques de son rôle propre** tels que décrit dans le décret de compétence décliné dans le code de la santé publique

▪ **Rôle prescrit**

L'infirmier est habilité à accomplir sur prescription médicale, qui sauf urgence, doit être écrite, qualitativement et quantitativement, datée et signée, plus spécifiquement les actes ou soins infirmiers suivants :

- entretien individuel à visée psychothérapique
- participation au sein d'une équipe pluridisciplinaire aux techniques de médiation à visée psychothérapeutique
- organisation et animation d'activités à visées thérapeutiques

Il réalise également tous les **soins techniques prescrits** tels que décrit dans le décret de compétence décliné dans le code de la santé publique.

➤ **Activités administratives**

Etre référent d'un ou plusieurs patients (définition de la notion « d'infirmier référent » en annexe)

Tenir à jour le dossier de soins infirmier

Recueillir et tracer dans le dossier patient électronique les données nécessaires au projet thérapeutique auprès du patient et des professionnels concernés

Planifier les soins et les activités thérapeutiques

Participer aux réunions d'évaluation de la prise en charge des patients : réunion clinique et synthèses

Participer aux réunions avec les patients (réunions soignants/soignés, informations diverses etc ...)

➤ **Autres activités**

Participer à la planification et à l'évaluation de l'organisation des soins : réunions de fonctionnement, réunions institutionnelles

Travailler en réseau avec les acteurs du secteur sanitaire

Accueillir et encadrer les étudiants en soins infirmier et/ou autres stagiaires

Accueillir et favoriser l'intégration des nouveaux professionnels

4 - REGLEMENTATION

Textes législatifs :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires – Loi dite Loi Le Pors – Version consolidée au 19 juin 2008
- Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du Code de la Santé Publique (Décret de compétences).